

Leonardo da Vinci  
PARTNERSHIPS

## Leonardo da Vinci Partnerships

Project « The Immigrant's Business Plan (IBP) »

**3rd transnational meeting**  
**Ajaccio (Corsica ) 2010, June, 18th**  
**- Coopérative Sud Concept -**

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

# L'accueil des migrants




# Office français de l'immigration et de l'intégration

L'O.F.I.I. a pour mission :

- d'accueillir le migrant
- d'organiser son Parcours d'intégration.

Ce parcours débute dès le pays d'origine et se prolonge sur le territoire national avec la signature du Contrat d'Accueil et d'intégration

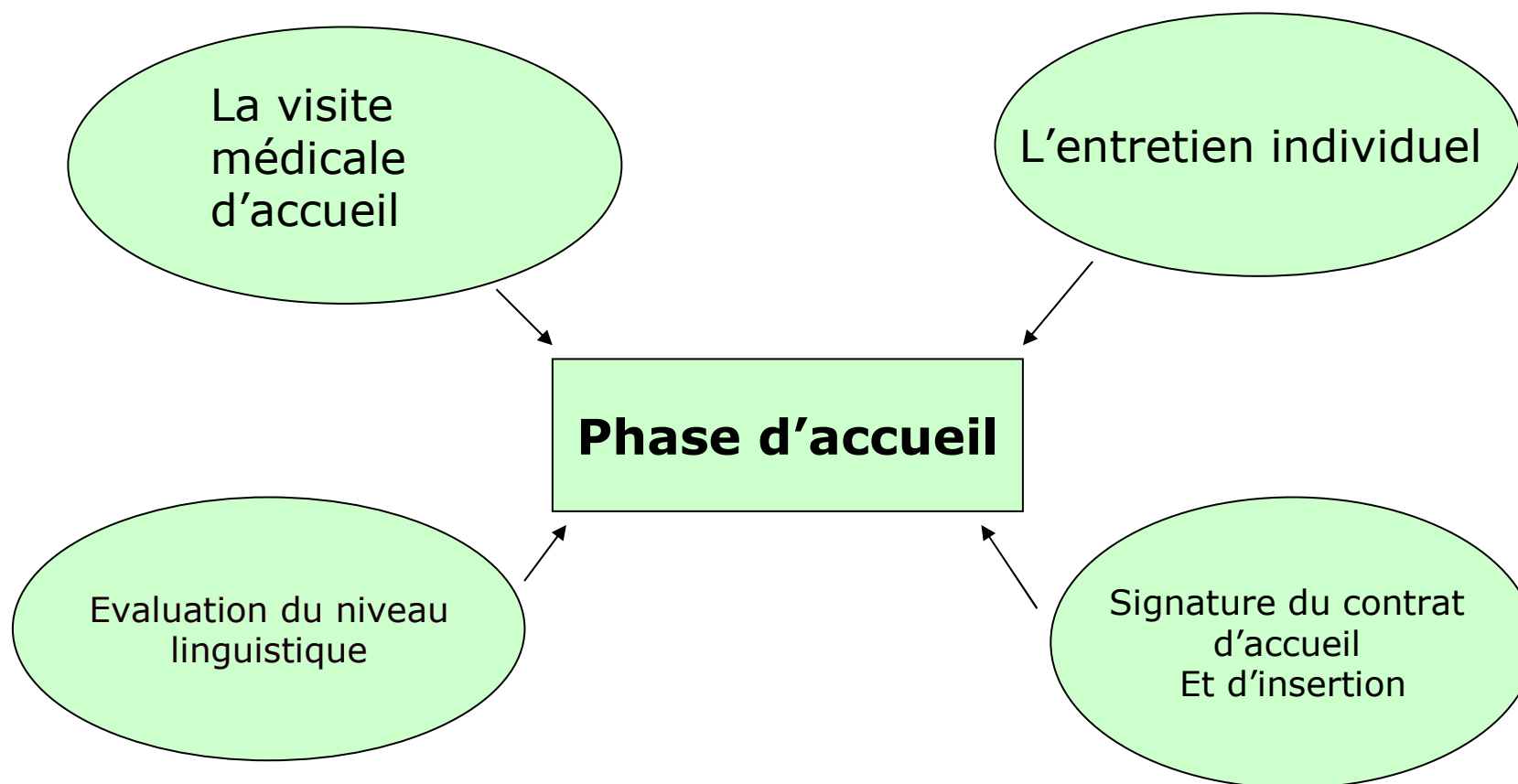
L'OFII établit le contrat et le Préfet de région le signe, lui seul est compétent pour délivrer le visa de séjour.



A l'étranger, l'OFII soumet le migrant potentiel à un test d'évaluation de ses connaissances du français et des valeurs de la République. Si son niveau est jugé insuffisant, il lui propose une formation dans les deux mois qui suivent cette évaluation.

*Chiffre en France : 97 736 contrats d'accueil et d'intégration (CAI) ont été signés en 2009*

# Plateforme d'intégration (Ajaccio ou Bastia)



# LA PHASE D'ACCUEIL

- **La visite médicale d'accueil**

- Entretien individuel portant sur la globalité de la situation (sociale, familiale, professionnelle), permet d'être orienté vers un organisme public, si nécessaire vers une assistante sociale.
- Evaluation du niveau linguistique
- Signature du contrat d'accueil et d'intégration.

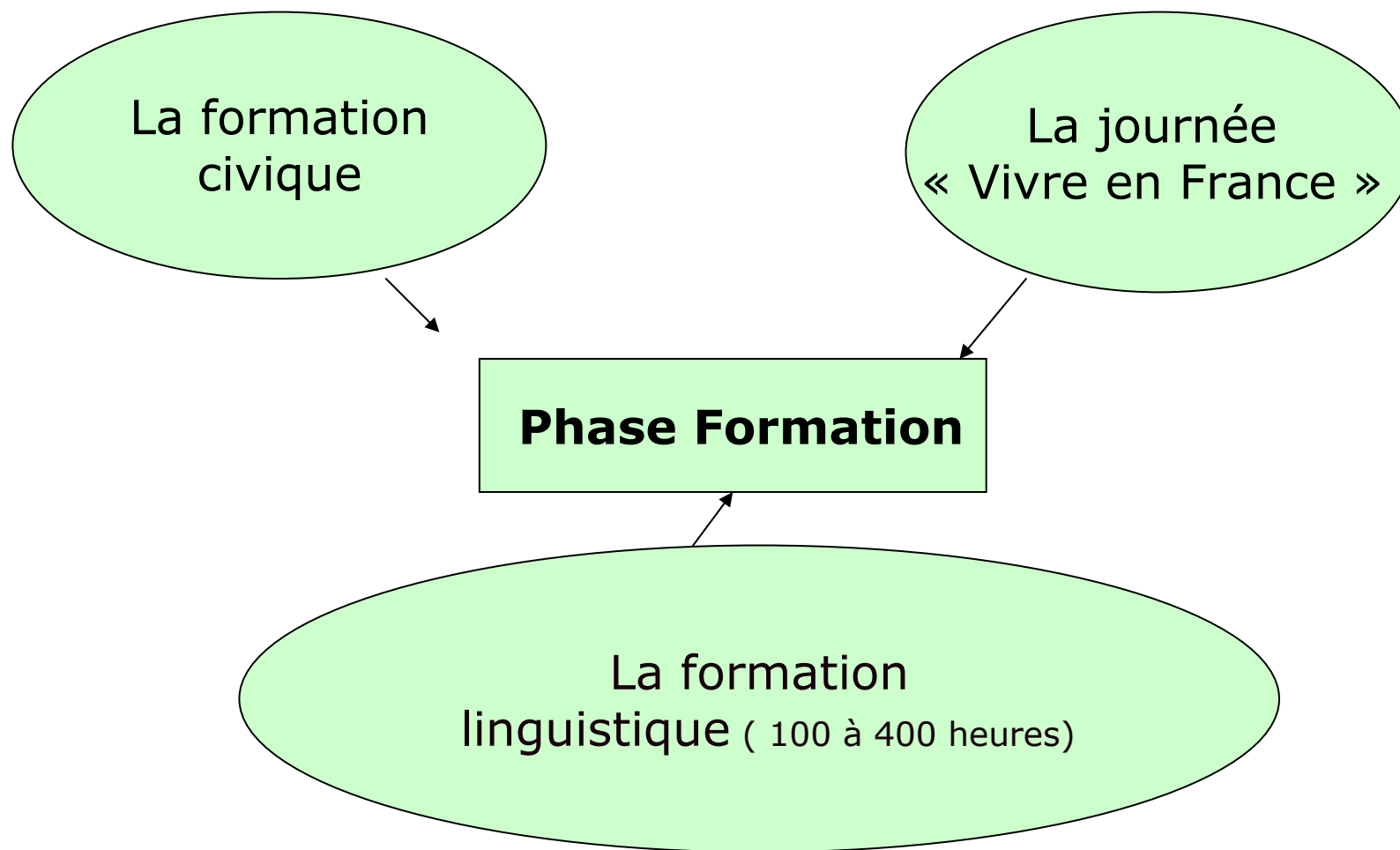
Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il vise à faciliter l'accueil et l'intégration des migrants arrivant sur le territoire français, afin de leur permettre :

**De mieux comprendre la vie en France,**

**De faciliter leur accès à l'information sur les dispositifs et les structures qui peuvent les aider,**

**D'accéder à des formations linguistiques adaptées.**

# La phase de formation



# LA PHASE DE FORMATION

- **La Formation Civique :**

Permet de connaître les institutions françaises et les valeurs de la République (l'égalité Hommes/Femmes, la laïcité, l'accès obligatoire et gratuit à l'éducation) et l'organisation politique et administrative de la France.

- **La Formation Linguistique**

Un test de connaissance à l'écrit et à l'oral du français est effectué en phase d'accueil.

Si les résultats sont suffisants, une attestation ministérielle de dispense de formation linguistique (**AMDFL**) est remise. Elle garantit la maîtrise suffisante de la langue française.

Si les résultats sont insuffisants, mise en place d'une formation linguistique obligatoire (durée maximum de 400 heures) à la fin obtention d'un diplôme qui attestera de son niveau en français, le **Diplôme Initial de Langue Française (DILF)**.

- **Une Journée d'Information "Vivre en France"**

Présentation des structures qui peuvent aider dans les démarches et faciliter l'accès aux droits, (durée de une à six heures).



# Quelques chiffres



- Population de la Corse : environ 290 000 habitants
- L'immigration représente : 9 % de la population

La Corse est la seconde région (après l'île de France : 13,5 % de la population est issue de l'immigration)



- L'immigration est issue des **Pays du Maghreb** :

Maroc – Tunisie – Algérie

Les marocains constituent la majorité absolue des étrangers en Corse – Très faible nombre d'Algériens

- Pays de l'**Union Européenne** : Portugal – Italie (essentiellement)

Les portugais représentent la seconde communauté étrangère en Corse.



**Merci**